

L'édito du Maire

Le budget nouveau est arrivé...

Il n'est pas très grisant, mais il comporte tout de même une bonne nouvelle. Nous avons repoussé le risque de perte d'équilibre budgétaire à très court terme qui nous menaçait. Nous devons rester actifs et vigilants pour continuer la stabilisation de la situation.

En quelques mots, c'est pour l'essentiel grâce à la renégociation des emprunts, à la rigueur de notre gestion et à une hausse raisonnable des taxes foncières que nous obtenons ce résultat.

Le niveau des dépenses d'investissement porté sur des travaux reste faible. Pour rappel, un investissement très lourd a été réalisé à l'espace du Vaizot en 2012. Il fut tourné, d'une part, vers les familles et l'enfance avec le périscolaire, et d'autre part, vers les associations et les loisirs dans le reste du bâtiment. La conséquence directe en est malheureusement que nos capacités actuelles sont faibles. Elles s'orientent maintenant vers des travaux obligatoires ou « fonctionnels ». Nous gardons bien en tête notre projet d'aire de jeux pour enfants mais, pour l'instant, d'autres priorités s'imposent.

Je suis, par ailleurs, toujours très inquiet pour notre forêt qui souffre des effets du changement climatique. Je ne la vois pas uniquement comme une source de revenus pour la Commune, elle a aussi des fonctions sociale et écologique. Espérons que ce printemps apportera l'eau nécessaire à son bon développement.

Le confinement nouveau est arrivé...

Comme beaucoup, je finis par être assez interrogatif et je ne ferai pas d'autre commentaire sur ses modalités. En revanche, j'exprime un souhait : vivement que l'on tourne cette page !

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire, Vincent Fiétier

Les échos du conseil municipal

Conseil du jeudi 1^{er} avril 2021

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER -Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Nathalie LANTENOIS – Frédéric SALVI – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Excusé : M. Guy RENOUD

Pouvoir : M. Guy RENOUD à M. Vincent FIETIER

Secrétaire de séance : M. Philippe BRECHENMACHER

[Approbation du procès-verbal du 18 février 2021 :](#)

Unanimité

[Demandes d'autorisations d'urbanisme :](#)

Ont été déposées :

- Quatre demandes de permis de construire
- Sept demandes de déclaration préalable

[Budget principal – Approbation du compte de gestion 2020 \(réalisé\) :](#)

Unanimité

[Budget principal – Vote du compte administratif 2020 \(réalisé\) :](#)

Après désignation de M. Philippe BRECHENMACHER comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du Conseil municipal pour la mise au vote.

Unanimité

[Budget principal – Résultats reportés de 2020 à 2021 :](#)

Unanimité

[Vote du taux des taxes directes locales 2021 :](#)

Augmentation de 5 % pour le foncier bâti et le foncier non bâti :

- 37,23 % en 2020 – 39,09 % en 2021 pour le bâti
- 32,65 % en 2020 – 34,28 % en 2021 pour le non bâti

14 pour et 1 abstention

Associations – Attribution des subventions :

Le conseil municipal décide de ne pas verser de subventions aux associations, sauf à la bibliothèque municipale (subvention obligatoire) et à la bibliothèque de l'école. Les autres associations peuvent bénéficier d'avantages en nature (mise à disposition à titre gratuit de locaux, de matériels, aide des employés communaux...).

Mme Esther VOUILLOT ne prend pas part au vote.

Unanimité

Budget principal – Approbation du budget primitif 2021 (prévisionnel) :

Unanimité

Budget de l'exploitation forestière – Approbation du compte de gestion 2020 (réalisé) :

Unanimité

Budget de l'exploitation forestière – Vote du compte administratif (réalisé) :

Après désignation de M. Philippe BRENCHENMACHER comme Président de séance pour l'approbation du compte administratif, le Maire se retire de la salle du Conseil municipal pour la mise au vote.

Unanimité

Budget de l'exploitation forestière – Résultats reportés de 2020 à 2021 :

Unanimité

Budget de l'exploitation forestière – Approbation du budget primitif 2021 (prévisionnel) :

Unanimité

Durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée au GBM (opération d'ordre) :

L'attribution de compensation d'investissement étant reconductible tous les ans, il est proposé de l'amortir sur une seule année, à partir de l'exercice 2021.

Unanimité

Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des attributions de compensation d'investissement (opération d'ordre) :

Il est proposé au conseil municipal de neutraliser, par opérations d'ordre budgétaires, la totalité de la dotation aux amortissements de l'attribution d'investissement du montant de 44 381, 06 €

Unanimité

Judo Club de Nancray – Convention de mise à disposition des équipements communaux :

La municipalité souhaite soutenir et encourager les activités proposées par le Judo Club de Nancray en mettant à disposition gratuitement certains espaces à l'Espace du Vaizot. Le conseil municipal approuve le projet de

convention exposant les droits et obligations des deux parties, la Commune de Nancray et l'association.

Unanimité

Les informations municipales diverses



ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Sauf décision contraire, les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches **13 et 20 juin 2021**.

Il s'agit d'un double scrutin. Vous serez invités à voter pour **ces deux scrutins le même jour**, pour chacun des deux tours.

Le bureau de vote sera déplacé à **l'Espace du Vaizot**, où les mesures sanitaires habituelles seront en vigueur : gel hydroalcoolique, masque, distanciation physique, stylo personnel pour signer les feuilles d'émargement.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

- **Vous venez d'emménager à Nancray :** Pour voter aux prochaines élections, vous pouvez déposer une demande d'inscription jusqu'au vendredi 7 mai 2021. Les démarches peuvent être faites en ligne depuis le site www.service-public.fr ou en vous rendant à la mairie muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.
- **Vous avez déménagé au sein de la commune :** pour recevoir votre carte d'électeur ou d'électrice à votre nouvelle adresse, il faut envoyer un justificatif de domicile de préférence par mail à contact@mairie-nancray25.fr.

.../...

- **Vous avez eu / vous aurez 18 ans** entre le 15 mars 2020 et le 12 juin 2021 (pour le premier tour) ou le 19 juin 2021 (pour le second tour) : si vous avez fait votre recensement citoyen dans les délais, vous avez été inscrit d'office sur les listes électorales. Si vous avez un doute, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie par mail à contact@mairie-nancray25.fr ou par téléphone au 03 81 55 21 66.

Pour toutes ces situations, une **carte d'électeur** vous sera adressée à votre domicile au plus tard 3 jours avant le premier tour de scrutin.

PROCURATION :

Vous ne serez pas disponible pour voter et vous souhaitez donner procuration à un électeur ou une électrice de votre choix, 3 possibilités :

- Vous rendre dans une gendarmerie ou un commissariat de police muni d'une pièce d'identité.
Compléter le formulaire fourni en indiquant les nom, prénoms, adresse et date de naissance de l'électeur à qui vous donnez procuration
- Remplir le formulaire sur le site www.service-public.fr
Vous rendre muni du formulaire et d'une pièce d'identité dans une gendarmerie ou un commissariat de police.
- **NOUVEAU :**
Faire votre démarche en ligne depuis votre smartphone ou votre ordinateur sur le site « maprocuration.gouv.fr » en vous identifiant via FranceConnect
Vous rendre dans une gendarmerie ou un commissariat de police pour valider votre identité.
Par la suite, vous recevrez un courriel confirmant la validation de votre procuration par la mairie.
Pour les citoyens, cette procédure est plus sécurisée et plus rapide.

Un grand **merci** à tous les bénévoles pour les décorations de Pâques dans notre village



Travaux du jardin



Selon l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005, nous vous rappelons que **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

Lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.

Samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30
Dimanche et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.



Histoire de crottes !!!

Il est constaté régulièrement que certains propriétaires utilisent les espaces publics comme lieux d'aisance pour leurs chiens. Quoi de plus naturel pour ces animaux que de pouvoir se soulager ! Or, seuls les propriétaires ont la capacité de ne pas transformer cela en nuisance pour autrui. Quelques espaces verts ont été identifiés comme particulièrement pratiqués : près de l'église, de l'espace du Vaizot, l'école, dans les rues de la Corvée, des Chaseaux, des Fontaines, etc...

Par égard pour les jeunes enfants qui profitent des espaces de jeux dans l'herbe, pour les agents chargés de l'entretien des espaces verts, notamment en passant la débroussailleuse et la tondeuse, il est **demandé** aux propriétaires d'animaux domestiques de **ramasser les déjections de leurs compagnons**. Une méthode simple et peu onéreuse permet de régler le problème grâce à un sachet en plastique.

A savoir : la loi prévoit que toute personne ne respectant pas cette règle risque une amende d'un montant minimum de **38 €**.

Par avance, merci pour votre civisme.

Ouverture du secrétariat

Pendant le confinement, le secrétariat reste ouvert au public.

Les règles actuelles prévoient de maintenir l'accueil des services publics. La mairie ayant plusieurs bureaux, Anne, Anne-Sophie et Juliette peuvent accomplir leur travail tout en respectant les gestes barrières.

L'accueil des habitantes et des habitants est donc maintenu, sauf en cas de changement des règles sanitaires... ce qui arrive souvent en ce moment ! (Article rédigé le 9 avril 2021).

Conseil du 1^{er} avril 2021 :

Il est principalement consacré aux affaires financières de la commune : les comptes administratifs 2020 du « budget principal » et du « budget annexe – forêt » sont votés, puis les budgets 2021, à l'unanimité.

Le compte administratif « forêt » se solde par un reversement de 70 000 € au profit du « budget principal » de la commune : il n'en était pas attendu autant en raison du mauvais état sanitaire de la forêt de Nancray aggravé par la sécheresse des trois dernières années. On est toutefois très loin des montants des reversements des années 2013 et antérieures, qui pouvaient monter à 150 000 €.

La politique fiscale des prochaines années a été longuement débattue tant en commission des finances qu'au conseil municipal.

Le constat est simple : traditionnellement, les communes décidaient de dépenses calculées au plus juste et pouvaient jouer de ce que l'on appelle le « levier fiscal », c'est-à-dire fixer le montant de la fiscalité locale pour que les recettes couvrent les dépenses.

Le « levier fiscal » ne peut plus jouer que pour les taxes foncières des propriétés bâties et non bâties à Nancray : les taxes sur les professionnels sont des impôts communautaires, dont les produits sont déterminés par l'assemblée communautaire de Grand Besançon Métropole, la taxe d'habitation est en passe de disparaître, puisque les contribuables en seront tous exonérés à partir de 2023.

En résumé, l'augmentation de l'impôt local ne concerne à Nancray plus que les propriétaires d'immeubles et les propriétaires fonciers.

Il y a au moins deux problématiques que soulève cette situation : on doit d'abord constater que toute une partie de la population communale, qui n'est pas propriétaire de biens immeubles ou fonciers, ne participera plus par l'impôt au fonctionnement des services publics de la commune ; d'autre part, force est de constater qu'à Nancray, le niveau de service public proposé à la population est bien loin du niveau des grandes villes, dès lors il ne faudrait pas que l'impôt foncier payé à la commune soit du même montant que dans ces villes pour un service public moindre (par exemple, dans notre commune, on ne délivre plus de carte nationale d'identité, il faut se déplacer dans une commune plus lointaine ou à Besançon pour obtenir une carte d'identité).

Il a été décidé une augmentation progressive de 5 % des taxes foncières, soit une rentrée d'argent pour la commune de 23 à 24 000 € en plus au budget 2021.



Après la réfection de la toiture des terrains couverts (entièrement financée par le don du TLN à la commune) et l'isolation réalisée par nos bénévoles cet hiver, c'est au tour des sols d'être réhabilités. Ainsi, dès la réouverture des structures, les adhérents pourront profiter d'installations entièrement renouvelées.

En attendant, il était possible pour eux de jouer sur les terrains extérieurs, et ce depuis le 28 novembre 2020. Soyons honnêtes, peu d'entre eux ont bravé le froid de l'hiver mais les beaux jours arrivants, il n'est pas rare d'entendre le bruit de la balle et des cris à la Maria Sharapova résonner.

Nous avons repris l'ensemble des entraînements en extérieur depuis le 29 mars. Pour permettre à tous de rejouer, les entraînements prévus initialement en semaine après 19h ont été déplacés au dimanche sur toute la journée. Du fait des nouvelles mesures gouvernementales liées au COVID, le maintien des entraînements et l'ouverture des installations restent incertains mais nous espérons pouvoir vous retrouver rapidement sur et au bord des courts afin de partager des moments de convivialité et de jeu endiablé !

En attendant, prenez soin de vous,
Le Tennis Loisirs Nancray

Supplément « budget »

La forêt : des recettes imprévisibles

Le contexte environnemental dégrade la santé des arbres et augmente le volume de bois à couper :

- Scolytes (résineux principalement)
- Maladies (hêtres, frênes)
- Stress hydrique général

Les recettes du moment sont correctes, mais elles résultent de coupes massives et prématurées avec des marges souvent insignifiantes.

Cela débouchera forcément sur un manque à gagner dans l'avenir.

Le marché du bois est incertain. Les marges financières sont souvent faibles pour des volumes importants.

Durant la période que nous traversons, les prévisions sont très aléatoires.

Réalisé 2020 (compte administratif)

Résultat de fonctionnement 2020	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat investissement 2020	Recettes	Dépenses	Résultat
	247 595 €	234 356 €	13 239 €		75 875 €	79 292 €	-3 416 €

Réel + virements internes

Réel + virements internes

Dont 70 000 € versés au budget principal

Budget prévisionnel 2021

Fonctionnement	Résultat de fonctionnement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
		218 740 €	196 400 €	22 340 €

Réel + virements internes

Dont 70 000 € versés au budget principal



Investissement

Dépenses réelles	Travaux forestiers	32 000 €
Recettes réelles	Virement interne	32 000 €

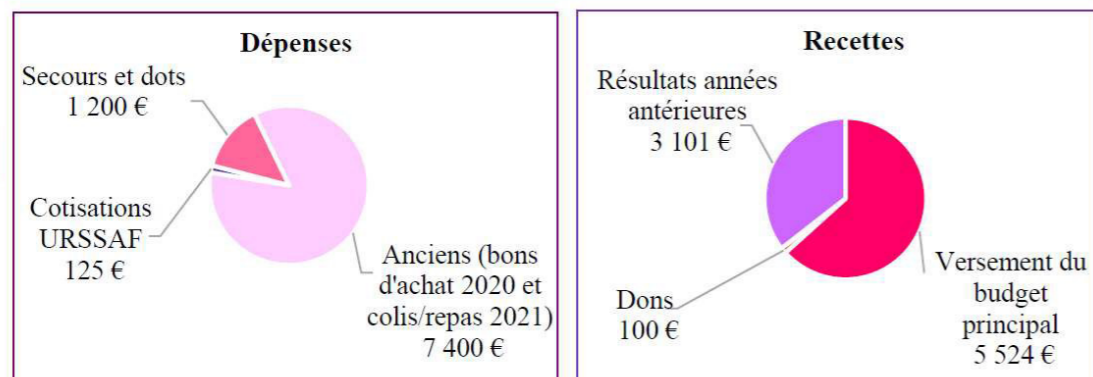
Résultat investissement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	65 498 €	65 498 €	0 €

Réel + virement internes

Le Centre Communal d'Action Sociale

Budget prévisionnel 2021

Fonctionnement



2020 : Pas de repas organisé pour les anciens en fin d'année

Bons d'achats valables dans les commerces locaux (utilisés principalement début 2021)

2021 : Repas et colis prévus en fin d'année (en espérant que les conditions sanitaires soient réunies)

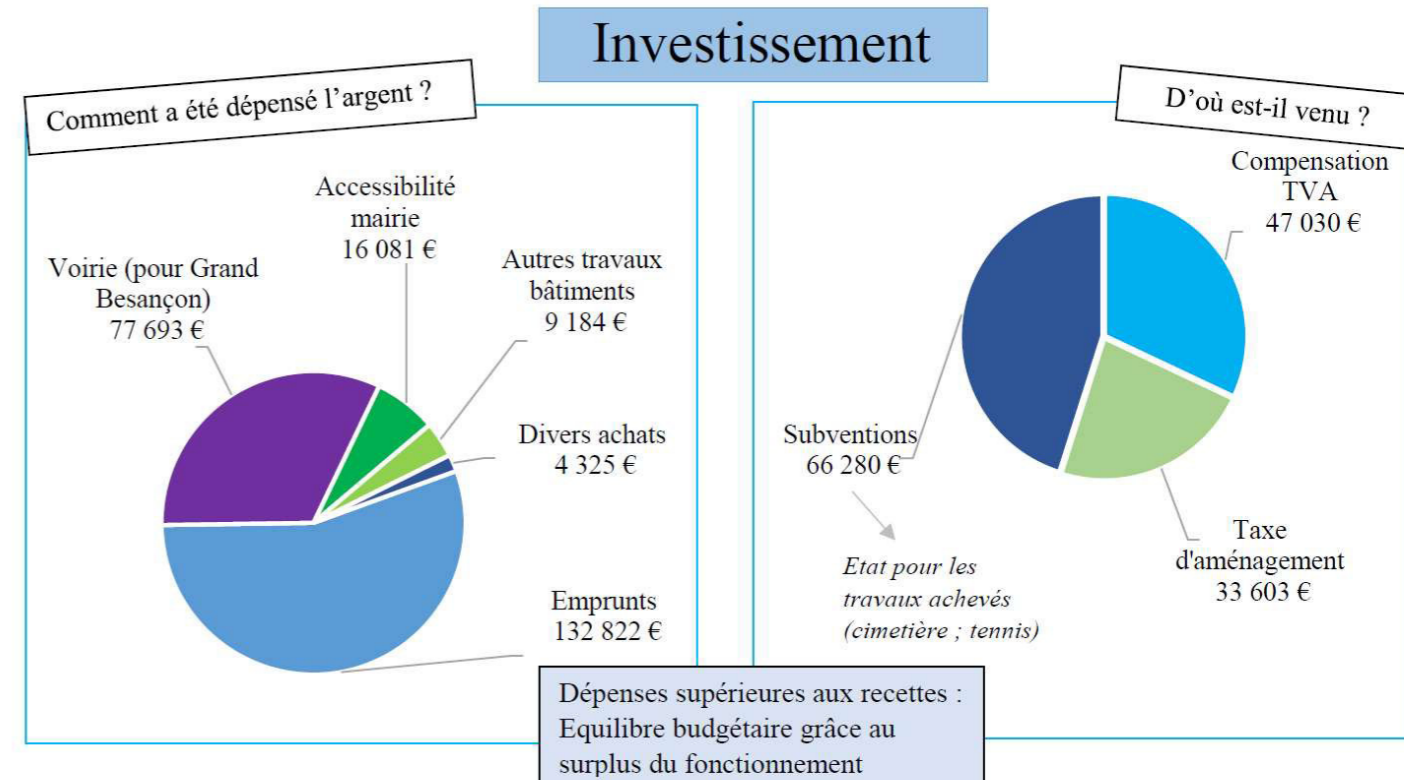
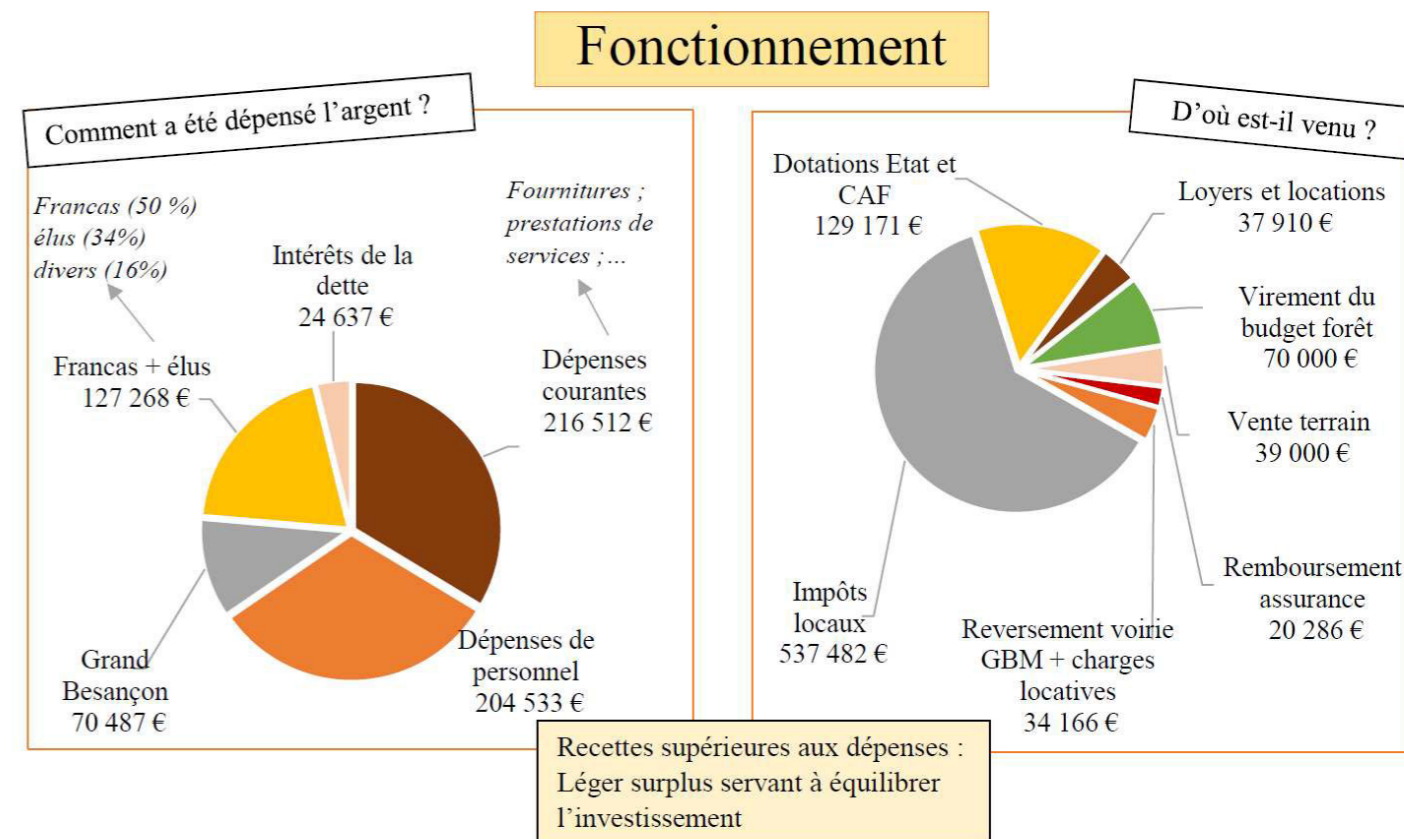
Budget principal

Réalisé 2020 (compte administratif)

Dépenses et recettes **réellement effectuées** en 2020 (sans les écritures comptables)

Présentation au Conseil municipal, plus étoffée, publiée sur le site www.nancray.fr

Documents complets consultables en mairie.



Budget principal

Les graphiques cumulent les montants du fonctionnement et de l'investissement

Associations :
Pas de subventions cette année (sauf bibliothèques)

Recettes du budget forêt : 70 000 €

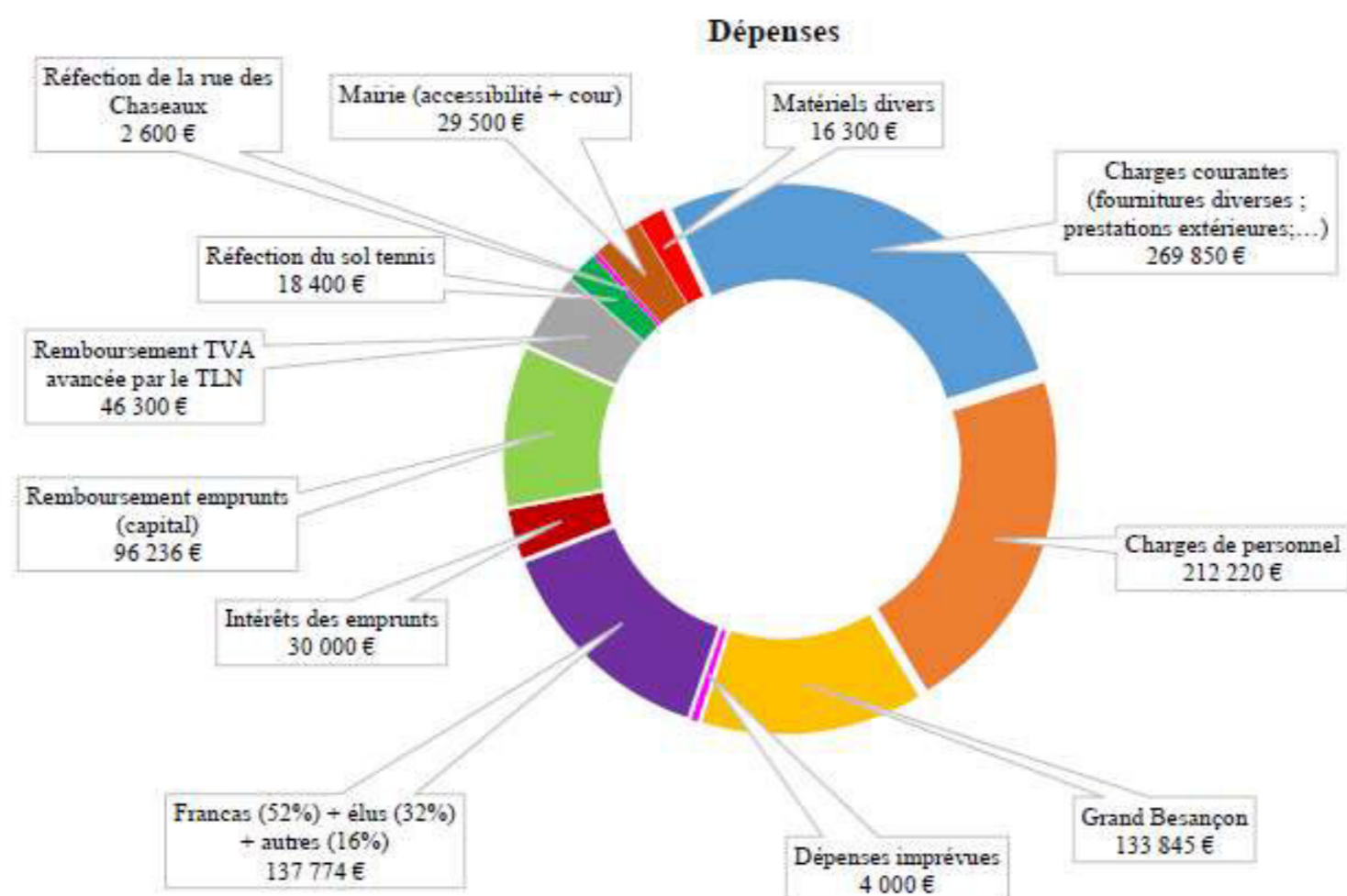
Dotations de l'Etat :
- 4 000 € par rapport à 2020
En baisse depuis 2014

Taxe d'habitation :
• 0 € pour 80 % des foyers
- 30 % pour 20 % des foyers
• Pour la Commune : recette presque entièrement compensée par l'Etat

Taxes foncières :
Hausse des taux de 5 %
Nécessité d'augmenter nos recettes propres dans les prochaines années, donc choix d'une légère hausse des taxes communales en 2021

Réfection du toit du tennis en 2019 : le TLN avait avancé la TVA. L'Etat ayant remboursé la TVA à la Commune en 2020, nous reversons la même somme au club en 2021.

Budget prévisionnel 2021



Voirie gérée par le Grand Besançon :
• 133 845 € versés à GBM (dépenses)
• 33 915 € reversés par GBM (recettes)

Travaux de voirie :
• 2 600 € pour la sur-qualité de la rue des châteaux (payée par les habitants de la rue)
• Travaux route de la Chevillotte (payés par le Grand Besançon)

Travaux à la mairie :
• Toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite (rez-de-chaussée)
• Réfection de la cour

Réfection du sol du tennis en 2021 :
• Somme HT payée par le club
• TVA compensée par l'Etat en 2022

Prospective

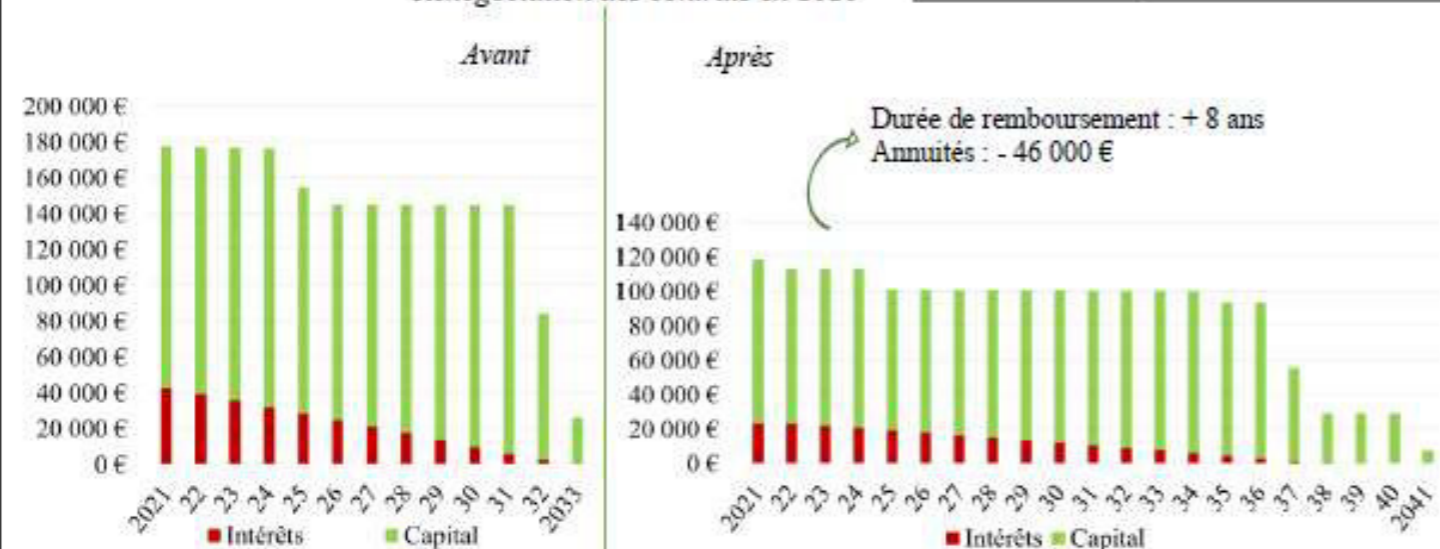
Et après ?

- Perte de presque 70 000 €/an à cause du poids de la dette, de la hausse des charges (voirie Grand Besançon) et des baisses de recettes forestières.
- Perte prévisible de l'équilibre budgétaire reportée de 2021 à 2026 grâce à nos efforts.
- Pour repousser ce délai et trouver des marges d'investissement :
 - Discussion avec l'Etat et le Grand Besançon (en cours)
 - Recherche de solutions internes (en cours).

Poids des emprunts

Renégociation des contrats en 2020

Dette totale au 1^{er} janvier 2021 : 1 570 990 €



Montants réels - virements internes

Résultat de fonctionnement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat de l'investissement 2021	Recettes	Dépenses	Résultat
	1 177 147 €	954 027 €	223 120 €		363 740 €	363 740 €	0 €

Recettes

